

MÉMOIRE
DE
JACQUES DENIS
SUR
LE PROJET DE DÉTOURNEMENT
DE LA ROUTE 117
À
L'ANNONCIATION
PRÉSENTÉ AU
BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT

le 7 octobre 2002

CES ÉCRITS
DOIVENT ÊTRE CONSIDÉRÉS
DE PART ET D'AUTRE
SANS PRÉJUDICE
ET SOUS TOUTES RÉSERVES

INDEX

INTRODUCTION	1
ANALYSE DE LA SITUATION	3
ASPECT ÉCONOMIQUE	5
INDUSTRIE TOURISTIQUE	8
HÔPITAL DE L'ANNONCIATION	9
ASPECT SCOLAIRE	10
CARACTÉRISTIQUES DE LA CIRCULATION	11
LA FAUNE	14
ALIMENTATION EN EAU POTABLE	16
LA FRAGILITÉ DE NOS COMMERCES	18
VALEUR DES TERRAINS À EXPROPRIER	20
CONCLUSION	21
RECOMMANDATIONS	23
ULTIME DEMANDE	24

INTRODUCTION

Dire que nous sommes tous (annexe 1) d'importants payeurs de taxes suppose que nos investissements font partie d'une capitalisation importante dont toute la population de la Rouge, et particulièrement celle de l'Annonciation, profite largement depuis de nombreuses années.

De cette capitalisation, profitent également les différents paliers du pays que ce soit la municipalité, la province de Québec et même le Canada dans son ensemble. Dans le problème que je soulève présentement, tous sont concernés et doivent s'investir pour protéger nos intérêts communs.

Quand on suggère un contournement de la route principale en dehors de la municipalité, on doit tenir compte de toute la problématique qui risque de perturber le milieu social et le milieu économique de la région. Les investisseurs, les commerçants, les institutions financières sont pour le moins NERVEUX à l'idée de contournement de la route principale, eux qui se sont installés depuis plusieurs générations dans ce qui devait être le centre des affaires et qui a toujours été reconnu comme tel par les différents gouvernements.

Ils sont particulièrement nerveux parce que le rapport du Ministère du Québec laisse souvent place à interprétation ou à discussion, les termes flous employés sont de nature à éveiller les soupçons.

Les conséquences d'un contournement peuvent se répercuter directement sur le scolaire, sur les services de santé, et sur la migration de la population et les emplois ; sur la fermeture de certains commerces essentiels à la ville de l'Annonciation, soit pour les services à la population, soit pour les revenus engendrés par les taxes municipales.

Quand on étudie le portrait de la municipalité de l'Annonciation (annexe 4) dans son ensemble, quand on cherche à approfondir les conséquences du contournement à tous les points de vue, on se demande si la problématique vaut les inconvénients qu'on appréhende immédiatement pour corriger des inconvénients qu'on appréhendera dans 20 ou 30 ans.

La problématique soulève un problème de circulation des automobiles qu'il est peut-être possible de régler autrement ; ni les élus de la municipalité, ni le gouvernement n'envisagent d'autres possibilités que le contournement. Peut-être faut-il se pencher sur les diverses solutions qui n'affaibliraient pas l'économie de la région.

Il y a tellement de points importants à étudier et l'étude devient tellement longue et fastidieuse, que rares sont les propriétaires de commerces qui ont consacré un temps précieux pour connaître tous les impacts d'un détournement de la voie principale.

La plupart des propriétaires se sont contentés – faute de temps à leur disposition, on ne peut pas le leur reprocher - de percevoir la problématique par le truchement d'une ou de quelques rencontres, en se fiant uniquement aux dires de certaines personnes ; fussent-elles les plus compétentes qui soient, ces personnes entrevoient le problème selon leur propre optique, et comme nous le verrons en consultant le document du Ministère des transports, leur optique est loin de la perception du monde ordinaire.

ANALYSE DE LA SITUATION

Parler de contournement de la route principale suscite, chez moi, une inquiétude grandissante au fur et à mesure que j'analyse la situation. Et je ne suis pas le seul (annexe 2), les institutions financières, les commerçants, les investisseurs deviennent nerveux à la seule pensée des conditions précaires dans lesquelles ils végètent actuellement.

Aucun commerce ne peut se vanter en 2002 de faire des profits mirobolants,

Si le transit évite l'Annonciation, comment nos commerçants pourront-ils rivaliser avec la concurrence commerciale qui se développe au Nord et au Sud de la municipalité ? Déjà considérée comme région économiquement faible par le gouvernement provincial, la Vallée-de-la-Rouge, avec son centre de l'Annonciation, pourra-t-elle conserver un semblant de vie commerciale et économique ?

Un commerçant-locataire peut toujours se trouver une planque dans un environnement relativement proche, mais les propriétaires n'auront d'autre choix, à défaut de louer leurs locaux, que d'avantager (?) la ville par une cession.

Mais l'aspect commerce n'est pas le seul à être étudié avant de prendre une décision. D'autres entités se rapportent directement à la santé financière et économique d'une ville ; à l'Annonciation, nous devons considérer notamment le faible apport en emplois et en taxes municipales de nos commerces, l'hôpital étant la meilleure source de salaires, avec son contingentement de travailleurs-citoyens, de construction de résidences et de revenus municipaux.

A moins d'avoir la ferme intention de fermer la ville de l'Annonciation, ou de vouloir transporter ses avantages financiers dans une autre ville, on ne peut pas parler de détournement sans faire une étude exhaustive des avantages et des inconvénients qu'on peut prévoir dans un avenir immédiat, en considérant tous les aspects. En cela le rapport du ministère est relativement complet, mais les conclusions auxquelles il arrive nous semblent pour le moins étranges.

On pourrait peut-être croire que je suis pessimiste, d'un pessimisme maladif, mais je me considère, et d'autres me considèrent réaliste mais fortement inquiet, et partagent mes appréhensions.

Pour régler un problème de circulation, serait-on prêt, sans étudier les différentes solutions qui peuvent être apportées, à envisager la quasi-fermeture d'une ville qui a déjà toutes les difficultés à conserver le niveau de ses revenus et qui doit augmenter ses taxes foncières pour essayer de donner les mêmes services qu'elle s'est toujours efforcée de mettre sur pied depuis sa fondation. Faut-il en arriver, par nos propres desseins à la quasi-fermeture de la ville, comme à Murdochville ?

Il semble y avoir des tendances occultes travaillant à soutirer de l'Annonciation les meilleures sources de revenus pour les attribuer à d'autres villes, que ce soit au point de vue santé (hôpital), commerce, éducation (cours de secondaire). Faut-il s'en étonner quand les décideurs prennent leurs décisions dans d'autres et pour d'autres municipalités. Le Conseil d'administration de l'Hôpital est constitué en grande partie de citoyens de Mont-Laurier ; l'hôpital de l'Annonciation est dirigé par une direction qui se veut neutre en apparence et qui doit s'en tenir aux diktats d'une Régie régionale soumise elle-même au gouvernement ; une MRC dont le siège social est à Mont-Laurier ; une commission scolaire dont le siège social est également à Mont-Laurier.

Il semble y avoir des tendances moins occultes travaillant dans le même sens. La ville de Ferme-Neuve a réussi à attirer une compagnie de fabrication d'électricité, Boralex, dont le produit servira également aux citoyens. Certaines personnes ont l'audace de lancer que c'est Mont-Laurier qui devrait recevoir cette industrie, parce que Mont-Laurier a un parc industriel... Est-il nécessaire de chercher...

Depuis 10 ou 20 ans, nous avons vu disparaître de notre milieu : manufactures de meubles, moulins à scie, commerce de transport, grossistes, avec, bien sûr pertes d'emplois, déménagement de travailleurs, pertes de revenus de la ville, donc une brèche importante dans toute notre économie.

Contrairement à ce que les autorités veulent nous faire croire, l'Annonciation n'est pas dotée de parc industriel, sauf peut-être sur papier ou en projet. En attendant, pas de services, pas de publicité, projet inconnu des investisseurs. Pendant ce temps la concurrence commerciale se développe au Nord et au Sud de l'Annonciation. Le parc industriel fut promis, encore et encore, sans qu'aucune réalisation ne soit faite.

Nos dirigeants, qu'ils soient municipaux, provinciaux, fédéraux, se sentent-ils, en conscience, des directeurs neutres, et des aidants naturels bienveillants envers les payeurs de taxes ? Le gouvernement provincial, oublierait-il qu'il vaut mieux prévenir que guérir, surtout quand il est trop tard. Peut-on penser à affaiblir l'économie de la Rouge dans un contexte de ralentissement économique très présent dans notre milieu ?

ASPECT ÉCONOMIQUE

Lors de la fondation du village de l'Annonciation, en 1880, l'économie était axée sur l'exploitation agricole et forestière. En 1960, le centre hospitalier apporte son contingentement d'emplois, et en 1977, l'ouverture du pénitencier de la Macaza est venu confirmer cette vocation de service qu'était devenue la Vallée de la Rouge.

Dans les années 1950, lorsqu'il a été question de construire la nouvelle route 117, nos prédécesseurs ont eu la lucidité, la complicité de travailler ensemble pour que la route passe dans le centre du village. Ils ont participé au développement économique de l'Annonciation, et de la Vallée-de-la-Rouge, en implantant un hôpital dans notre ville. Route et hôpital ont été réellement bénéfiques au développement économique de notre vallée.

Entre les années 1970 et 1980, nous avons vu doubler le nombre de commerces à l'Annonciation.

Puis, à cause de contrecoups dus à différentes décisions administratives, pas toujours des plus heureuses, nous avons vu disparaître de notre milieu : grossistes, commerces, manufactures de meubles, moulin à scie, commerces de transport, et autres. Au profit, semble-t-il, de la Vallée de la Lièvre. Avec pertes importantes d'emplois et du système économique de la Rouge.

Avec un contournement de la circulation, d'autres fermetures sont à prévoir : restaurants, dépanneurs, etc., avec possiblement en sus quelques faillites inéluctables.

Pour les propriétaires, liquider les inventaires dans de pareilles conditions, vendre leurs propriétés commerciales dans une économie léthargique, simplement briser un bail, tout cela implique des pertes d'argent considérables, des pertes d'énergie énormes, qui n'aideront en rien la cohésion du tissu social.

Le secteur tertiaire occupe beaucoup de place au sein de la structure économique locale. Les emplois sont répartis comme suit : 5% au secteur primaire, 19 % au secteur secondaire, et 76% au secteur tertiaire, la plupart des emplois se retrouvant à l'hôpital. Le secteur tertiaire regroupe les activités commerciales, financières, les services de santé, services personnels, administrations publiques, transport, communication et autres. Ces activités sont normalement considérées comme activités de soutien direct ou indirect aux activités des secteurs primaire (ressources naturelles) et secondaire (transformation).

Si on veut comparer l'éventuel contournement à l'Annonciation au projet de Saint-Jovite et de Mont-Laurier, on remarque qu'à Saint-Jovite, on a permis aux commerces de se réinstaller près de la 117, et à Mont-Laurier, la 117 continuera de traverser le centre ville.

Quand on a contourné Saint-Jovite, il faut bien dire, pour être conséquent, qu'il fallait quelque 30 à 45 minutes pour parcourir la rue principale ; il faut dire également qu'à Mont-Laurier, la 117 possède quatre voies. Ajoutons que la rue principale de Saint-Jovite mesure (4 ou 5 km) et présente une circulation difficile à cause des nombreux restaurants; la rue principale de Mont-Laurier, (5 km),
- mais non exempte d'accidents - à cause de sa largeur et à cause des nombreux déplacements touristiques qui s'arrêtent dans la Vallée de la Rouge, dégageant ainsi le Nord.

La rue principale de l'Annonciation - 2km du feu de circulation à l'hôpital - est sans doute mal aménagée et aurait besoin d'une « revitalisation du centre-ville » telle que l'appellent les autorités ; donner vie signifie plus que d'améliorer les infrastructures et de planter des arbres et du gazon ; commençons par un meilleur aménagement au centre de la ville, la revitalisation se fera d'elle-même.

Cette revitalisation ne corrigera pas tous les effets néfastes que le contournement apportera, malgré son nouveau « look » que les touristes ne verront pas. Nouveau « look » ou pas, les résidents continueront à fréquenter leur cité comme ils l'ont toujours fait, admirant les propriétés bien tenues et abhorrant celles qui auraient besoin d'être « revitalisées ».

Au point de vue circulation, l'Annonciation a un seul feu de circulation qui peut retarder le passage particulièrement *CERTAINES* fins de semaine, et qui pourrait être techniquement réglé différemment dans les périodes achalandées ; la 117 à Mont-Laurier a quelque 7 feux de circulation, beaucoup de restaurants et de commerces - postes d'essence, motels, bureaux, etc. - qui ralentissent les automobiles, et qui causent souvent des accidents, et pourtant on ne parle pas de contournement.

Bien que chacun des plans d'urbanisme mentionne que la réalisation de la déviation devrait comporter des impacts minimes voire nuls pour les commerces et l'économie locale, la municipalité de l'Annonciation souligne l'importance de n'accorder aucun accès riverain à la nouvelle route afin de ne pas affaiblir la vitalité commerciale du centre-ville. Difficile à comprendre !

mais si vraiment 30% des commerces sont affectés par le contournement, au lieu de revaloriser l'économie de la ville, c'est le contraire qui se produira. Si seulement 10% des commerces ferment leur porte, la vitalité commerciale s'en verra grandement affectée, aux dépens des marchands mais également aux dépens de la ville elle-même.

Le plan de revitalisation du centre-ville adopté par la municipalité est donc fondé sur la prémisse que la rue Principale sera libérée de la circulation de transit suite à l'aménagement de la voie de déviation.

Avant même le plan de déviation de la 117, le programme particulier d'urbanisme propose un certain nombre d'interventions qui sont en tout ou en partie fonction de la réalisation du projet de contournement. Réduction de la largeur de la chaussée, reconstitution de la bande de verdure, relocalisation de la montée Marois. Il y a ici un genre d'illogisme. On veut présenter une rue principale dans le genre, d'une rue paisible.

Si on entrevoit une vocation exclusive pour une ville quelconque, on peut s'attendre à ce que le but atteint éloignera automatiquement tout autre vocation ou industrie. On sait ce qui arrive lorsque une ville table sur une seule forme d'économie.

D'après l'analyse même du Ministère, une analyse purement théorique, les fermetures de commerces serait de l'ordre de 40%, si on se base sur des statistiques américaines. Quand on est obligé de se baser sur des chiffres d'autres pays, c'est qu'on ne s'est pas donné la peine d'analyser soi-même les répercussions d'une action, serait-elle la plus louable possible. Et on prétend quand même procéder à l'aveuglette à un détournement de la circulation ?

INDUSTRIE TOURISTIQUE

Même si l'Annonciation n'est pas nécessairement le centre de l'industrie touristique de la Vallée de la Rouge, il n'en est pas moins important de constater que les touristes doivent passer actuellement par le centre-ville, qu'ils soient sur la 117 ou sur la piste cyclable, s'y arrêtant pour s'y restaurer ou pour compléter leurs emplettes, pour des réparations d'auto, de motoneige ou de bicyclette, contribuant, dans des périodes bien précises à l'économie de notre ville.

Ces passants constatent de visu les différents services que l'Annonciation peut leur apporter et se souviendront, quand l'occasion se présentera, des points d'attrait du centre de la Rouge. Faire dévier la route principale aura pour effet d'effacer totalement de la mémoire touristique le genre de commerces que nous offrons pour le bien-être des voyageurs.

En réalisant un contournement de la rue principale, sans permettre une relocalisation des commerces, il est clair que les touristes cesseront de fréquenter nos restaurants et nos stations-service pour donner leur clientèle soit à Saint-Jovite, soit à Mont-Laurier. Le contournement rendra la ville de l'Annonciation INVISIBLE aux nombreux passants.

Un point important pour les touristes, c'est la source de la montée Marois. On lui confère une vocation touristique de première nécessité, étant fréquentée tant par les citoyens de l'Annonciation que par ceux des municipalités avoisinantes. Un relevé effectué en octobre 1998 par des citoyens soucieux de l'avenir de la source à caractère patrimoniale a permis d'estimer le nombre de visites hebdomadaires à 1 230, soit plus de 60 000 par année. Il est clair que les visiteurs continueront à fréquenter la source et à transiter par l'Annonciation, même si le contournement de la 117 se réalise.

HÔPITAL DE L'ANNONCIATION

C'est en mai 1985 que M. Guy Chevrette, alors ministre de la Santé et des Services sociaux constituait un groupe de travail, animé par M. Michel Léger, pour étudier la vocation du CHDL. La base du rapport Léger repose sur le principal fait que la population hospitalisée au CHDL diminuera d'au moins 50% d'ici 1996, surtout à cause de la désinstitutionnalisation et du retour des bénéficiaires dans leur milieu naturel. Le rapport ajoutait «... le vieillissement de la population qui, à long terme, ne sera pas remplacée ». Erreur, l'hôpital attire justement les personnes âgées qui veulent être à proximité des services de santé.

Le Village de l'Annonciation fournit 1410 lieux de travail occupés à 50% par les gens des villages environnants. L'hôpital génère 1025 emplois directs et indirects, et est une source très importante et nécessaire à la survie de son économie. La majorité des emplois au CHDL se classent parmi les « bons emplois », relativement bien rémunérés, avec de bonnes conditions générales de travail et d'avantages sociaux (à discuter avec le syndicat ?).

Le 31 mars 1987, le bilan de l'hôpital présente des dépenses de l'ordre de 26 millions de dollars, De ce premier montant, les salaires représentaient quelque 15 millions et généraient 134 emplois indirects. La région en bénéficiait, le Québec également.

A ce moment, le rapport le confirme, les services sont nombreux : psychiatrie, urgence, bloc opératoire, obstétrique, physiothérapie, foyer d'accueil. Dans les années 2000, l'hôpital n'offre plus l'obstétrique, sauf en urgence, le bloc opératoire (trois salles d'opération) est disparu, et la Régie, , veut fermer l'urgence. Les services disparus se retrouvent tous actuellement à Mont-Laurier.

En 15 ans, le nombre d'emplois fournis par l'hôpital a chuté considérablement et la population de travailleurs a dû se déplacer vers les nouveaux points de services, autre cause de la diminution de la population de l'Annonciation (annexe 4). Dès 1985, le rapport Léger affirme que les « agents socio-économiques de la région devront se retrousser les manches pour trouver des activités économiques de remplacement. »

Le village de l'Annonciation compte une population de 2 316 habitants en 1986, dont 780 occupent un emploi. *Annexe 4*

En 2000, il était encore question de coupures substantielles dans le budget de l'hôpital, contraignant la direction à diminuer les dépenses ordinaires et à fermer des services, donc à diminuer les emplois.

ASPECT SCOLAIRE

Les travailleurs qui ne réussissent pas à se trouver du travail dans le milieu se voient obligés de déménager ; conséquences : diminution de la population, diminution du nombre d'enfants à l'école locale, déménagement près des écoles, aggravation de la diminution de la population.

Nous dépendons de la Commission scolaire Pierre-Neveu située à Mont-Laurier. Comme le nombre des élèves de secondaire 4 et 5 diminue, ou devrais-je dire plutôt comme on prétend que la population scolaire diminue de beaucoup la commission scolaire a transféré ces cours à Mont-Laurier, et les enfants perdent une heure le matin et le soir dans les autobus qui les transportent.

La roue continue de tourner ; les parents, qui ne veulent pas que leurs enfants voyagent constamment, se rapprochent du centre scolaire qui comblera leurs attentes. Autre enchaînement : diminution de la population. Nous y reviendrons en présentant des statistiques. (annexe 4)

Pourtant, en septembre 2002, le nombre d'élèves au secondaire à l'école Le Méandre de l'Annonciation est de 340 et dans la répartition, on note :

- 74 élèves en secondaire I
- 75 élèves en secondaire II
- 41 élèves en secondaire III

C'est facile, sans étude approfondie, de dire à la population qui n'a pas les chiffres, que le nombre d'élèves diminue, les statistiques présentes semblent bien prouver le contraire. En septembre 2003, les élèves du secondaire III seront de + ou - 75 élèves, trois classes, et l'année suivante, les élèves du secondaire IV en provenance de la Rouge seront environ 75 également. C'est la suite logique, à moins que des interventions indues ne fassent quelque entourloupette pour fausser les chiffres.

La population de l'Annonciation est donc encore une fois dans l'obligation de se poser de sérieuses questions et de douter des avancés de ses propres dirigeants ou des décideurs qui prennent les décisions à partir de régions éloignées.

Qu'on fournisse, à l'Annonciation, les degrés IV et V du secondaire, au lieu de faire voyager les étudiants pendant deux heures par jour. Cela aurait un effet très bénéfique pour le milieu.

CARACTÉRISTIQUES DE LA CIRCULATION

D'après l'étude du Ministère du Transport, novembre 2000), le déplacement de camions en transit constitue 14% des déplacements vers le nord en semaine, contre 3,5% le samedi.

Les véhicules proviennent principalement de Montréal dans une proportion de 30% et des Laurentides dans une proportion de 40% lors de l'enquête. Le mardi, les véhicules se destinaient à 65% vers l'ensemble de la région des Laurentides, seulement 7,5% vers l'Abitibi.

On se déplace par affaires au taux de 54% en semaine, contre 35% pour les loisirs ; le samedi, les loisirs déplacent 80% des voyageurs, contre 14% pour les affaires. Quelque soit la journée, les déplacements locaux représentent environ 20% de l'ensemble, le transit, 80% ; de ce transit, 14% effectuent un arrêt à l'Annonciation, ce qui représente beaucoup de revenu pour les commerçants.

Un débit journalier maximum de 7176 véhicules en direction nord a été observé au début du congé de l'Action de Grâce ; le débit maximum horaire a été de 831 véhicules en direction sud.

La répartition de la circulation en fin de semaine se fait comme suit :

vendredi :	54% vers le nord,	46% vers le sud ;
samedi :	65%	35%
dimanche :	40%	60%
lundi :	32%	68%

On évalue à 5% l'augmentation annuelle moyenne de la circulation à Ste-Agathe et à L'Annonciation, mais la croissance n'est pas constante et dépend de l'économie générale de la province.

Le temps de parcours varie évidemment selon la circulation de transit, la fin d'un congé augmentant considérablement le temps pour traverser la ville de l'Annonciation ; les grandes variations sont observées sur le tronçon situé en amont du feu de circulation, formation de pelotons, faible possibilité de dépassement. En général, on constate une vitesse régulière de 50 km/h dans le noyau villageois, sauf du feu de circulation à l'hôpital, où elle diminuait à 33 km/h.

Selon les niveaux de facilité de transit, le niveau D (haute intensité, mais stable) est atteint près de 1 400 heures par année, réparties sur 185 jours, alors que le niveau E (liberté de manœuvre restreinte) est atteint près de 400 heures par année, réparties sur 66 jours principalement en juin, juillet et août.

On remarquera que la ville de Ste-Agathe possède un poste permanent pour calculer le débit de la circulation, alors qu'il y a absence de poste de comptage à l'Annonciation.

C'est comme si on mettait la charrue devant les bœufs, on a compté les déplacements deux ou trois jours de temps pour extrapoler sur l'ensemble du réseau et sur l'ensemble de l'année. On doit avant tout considérer les périodes de pointe, les périodes de transit normales et les périodes de circulation locale.

On peut constater toutefois que l'augmentation de la circulation sur la 117 est surtout attribuable au transit et aux activités reliées à la villégiature. La situation devient intenable seulement quelques fins de semaine par année, surtout parce que nos dirigeants ne se sont même pas donné la peine de modifier les feux de circulation pour les rendre plus « intelligents » et/ou de poster des personnes à des endroits stratégiques pour diriger la circulation.

On identifie des problèmes relatifs au manque de zones de dépassement et des problèmes d'aménagement du territoire. Mais on n'entrevoit même pas de réaménager le centre de l'Annonciation pour faciliter le transit avant de prendre les grands moyens, des moyens qui risquent la quasi-fermeture de la ville. Au lieu d'élargir, on veut rétrécir...

On connaît ces problèmes depuis longtemps, comme celui engendré par le carrefour au feu de circulation, mais on n'a rien fait pour les faire disparaître. La voie de déviation est encouragée par la MRC, comme si elle venait de découvrir l'urgence de la situation. Depuis qu'on parle de détournement, on a mis noir sur blanc des pistes de solution qui pourraient régler les différents problèmes pour longtemps. Ex. : ajustement du minutage au carrefour principal ; boucles de détection ; modification de la géométrie à l'intersection. Mais on préfère prendre les grands moyens – i m m é d i a t e m e n t – peu importe les conséquences, et la population doit se demander pourquoi et réagir.

Pour diminuer ou contrer totalement les accidents, réaménagement des intersections à angle aigu et de certaines autres intersections trop larges. Voir le tableau des accidents en annexe, on ne peut pas dire que la situation est effrayante en décès et en dommages matériels. Dans le cas des accidents, on ne fait aucune évaluation scientifique pour connaître les causes, la cause étant souvent l'inattention du conducteur ou la hâte à dépasser un retardataire ou un camion, comme on l'a vu lors du dernier décès. Cette attitude « humaine » ne sera pas corrigée par la construction d'une route à deux voies.

On prévoit un panneau d'arrêt au point d'accès à la déviation de la route 117. A-t-on pensé que cet arrêt ralentira encore la circulation, et si on se fie au tableau en annexe 5, alors qu'on veut sauver une minute au maximum, l'arrêt en fera perdre une bonne proportion.

Dans le tableau 1.4 du Ministère des Transports, à la page 16, on indique le temps de parcours selon les limites de vitesse ; les différentes solutions proposés pour améliorer ce temps de parcours donnent un transit de quelque 6 minutes, plus ou moins, sauf le contournement à deux voies (5,27) et le contournement à quatre voies (5,20) .

Pourquoi tant de tergiversations, tant d'analyses, tant de frais, pour sauver une minute et demie ? Dans le cas du détournement de St-Jovite, il était question de retard de plus de 30 minutes depuis belle lurette.

Si on accepte les comparaisons, on pourrait lorgner du côté de Mont-Laurier. Avec sept ou huit feux de circulations, avec de nombreuses rues transversales, la circulation est relativement lente, toute proportion gardée, même si la route est à quatre voies. Il n'est pas question de contournement à Mont-Laurier, car les dirigeants ont compris que les commerces profitent des retombées économiques du transit à l'intérieur de la ville.

On remarquera que la vitesse déterminée sur le boulevard Paquette est choisie en fonction des dangers potentiels dus aux entrées et aux sorties, passant de 90 km à 70, puis à 50 sur une distance d'environ deux kilomètres. Si on faisait une étude du temps de transit sur ces deux kilomètres, probablement qu'on trouverait sensiblement les mêmes résultats qu'à Labelle ou l'Annonciation.

Une expérience personnelle donne 4 minutes pour traverser l'Annonciation dans les conditions idéales suivantes :

- du sud, au panneau de 50 km/h au nord, au panneau de 90 km/h ;
- circulation tranquille du mardi soir, 18 h 30 ;
- derrière une caravane sportive filant à 40 km/h au maximum ;
- attente au feu de circulation.
- la plupart des commerces fermés.

On peut donc considérer cette mini-expérience comme le minimum de temps qu'il faut pour traverser l'Annonciation. Porter une circulation à 6 ou 7 minutes en période d'intense circulation, ce n'est pas encore excessif.

Et si on veut pousser la comparaison un peu plus loin, sans vouloir être cynique, disons qu'un montréalais est habitué aux nombreux arrêts et feux de circulation.

LA FAUNE

Le cerf de Virginie est omniprésent dans la zone d'étude. « On a d'ailleurs aperçu un jeune de l'année dans le secteur du chemin de l'érablière » (I, p. 29).
« ... a permis de localiser un petit ravage... »

Dans la Rouge, les accidents dus aux chevreuils sont fréquents, rarement mortels, mais combien ennuyeux et sujets d'inquiétude. Comme certains propriétaires riverains de la 117 donnent de la nourriture aux chevreuils, ce qui cause un va-et-vient à toute heure du jour, et qui amènent les bêtes à traverser les routes là où la vitesse est élevée.

Il ne faudrait pas croire qu'en détournant la route 117 le problème sera corrigé. Au contraire, la route se retrouvera au milieu d'un plus grand déplacement de cerfs, et les accidents de la circulation seront encore plus nombreux.

On doit donc tenir compte sérieusement de ce facteur, soit pour prévenir les accidents, soit pour conserver l'espèce.

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Puits de particuliers

Les impacts possibles sur les puits de particuliers pourraient être des problèmes qualitatifs ou quantitatifs, compte tenu de leur emplacement, certains puits devront être expropriés pour le nouveau tracé.

Le rapport du Ministère cherche continuellement à diminuer la tension de la population en sous-estimant les conséquences des impacts.

- « il n'y aura donc pas ou très peu d'infiltration d'eau salée vers les aquifères... »
- sous-entendu : il n'y a que deux puits concernés...
- « il s'agit d'un risque de contamination qui est atténué... »
- « ...sujette à des impacts potentiels concerne les 3 ou 4 propriétés... »

Advenant un impact tel que les puits en question deviennent inutilisables, ils pourraient être reliés aux réseaux avoisinants, municipal ou privé.

La Source

faut-il conclure à la perte définitive de la source d'eau de la montée Marois? Toutefois, en cours de réalisation de la phase construction, s'il s'avère possible de réorganiser de façon sécuritaire un point d'approvisionnement, le ministère pourra prendre les dispositions nécessaires pour rendre accessible l'eau provenant de la source. »

Dans le cas de la source, une solution alternative devra être trouvée conjointement avec la municipalité de l'Annonciation. Suivant une expertise réalisée par le ministère, l'existence d'une telle source ne constitue rien d'exceptionnel et il ne serait pas surprenant que d'autres sources puissent être trouvées dans le même environnement. Peut-on se fier à ces incertitudes, ces flottements ?

« Rappelons qu'aucun consommateur ne dépend de cette source pour son alimentation en eau potable. Conséquemment le ministère ne prévoit pas compenser monétairement la municipalité ou les utilisateurs. »

Or un relevé « non-scientifique » effectué en octobre 1998 par des citoyens soucieux de l'avenir de la source a permis d'estimer le nombre de visites hebdomadaires à 1 230, soit plus de 60 000 par année.

En avançant « qu'aucun consommateur ne dépend de cette source » c'est faire croire que les 60 000 visites annuelles se font inutilement, uniquement par souci de soutenir un caractère patrimonial, pour des visites touristiques. C'est absolument faux.

Ceux qui fréquentent la source sont des vacanciers qui demeurent dans des chalets au bord d'un lac et qui s'alimentent en eau potable à la source et en eau du lac pour les autres besoins ; ce peut être également des touristes couchant sous la tente qui dépendent totalement de la source.

Reconnaissant que l'eau de la source est relativement pure, les citoyens même de l'Annonciation n'hésitent pas à s'abreuver à cette source qu'ils croient à tort ou à raison plus pure que celle de l'aqueduc.

Le ministère indique qu'il ne veut pas compenser monétairement les usagers de la source et les projets de compenser la source elle-même apparaissent très aléatoires : « il ne serait pas surprenant que d'autres sources puissent être trouvées dans le même environnement. »

Si le ministère réalisait l'importance de la source pour les consommateurs, il n'attendrait pas la réalisation des travaux pour connaître les impacts ; il ferait taire les inquiétudes immédiatement par une recherche exhaustive des possibilités.

En ne voulant pas les compenser monétairement, il signifie aux consommateurs qu'ils devront dorénavant acheter de l'eau en bouteilles à leur frais.

LA FRAGILITÉ DE NOS COMMERCES

Comme nous l'avons déjà mentionné, aucun commerce ne peut se vanter en 2002 de faire des profits mirobolants,

Pour les commerces, le ministère évalue la perte de revenus à une moyenne de 15%, variant de 30% à 0% selon la vocation des commerces, pour des périodes variant d'un à trois ans. Quelques paragraphes plus loin : « On ne précise pas s'il s'agit d'une perte annuelle ».

Comme tout le monde le sait, le chiffre d'affaires est loin de refléter le pourcentage de profit d'un organisme. Il faut d'abord et avant tout payer :

- les taxes provinciales, municipales et scolaires ;
- les intérêts sur emprunt ;
- les salaires et avantages sociaux ;
- les dépenses de chauffage, électricité, téléphone ;
- les réparations et améliorations locatives ;
- la publicité, etc.

Le fait d'avoir des commerces de services dans son entourage profite aux commerces, bien sûr, mais également aux citoyens et aux visiteurs. Et l'on connaît une interaction entre les commerces, un commerce en attirant un autre, et une interaction entre les produits, un produit se trouvant sur une tablette doit côtoyer un autre produit dérivé, les « grands espaces » pratiquent cette solution pour inciter à l'achat.

Il en est ainsi des différents services ; le visiteur qui a besoin d'essence se retrouve ensuite au dépanneur ou au magasin d'alimentation, à la quincaillerie ou au magasin de sports, au magasin général ou au casse-croûte. C'est pourquoi les commerces ont tendance à se concentrer dans une région ou dans une ville, un poste d'essence côtoyant un autre poste d'essence, etc. La concurrence, parfois féroce, profite au client qui a l'embaras du choix ou des prix.

Il faut prendre pour acquis que

, la région de la MRC de Labelle étant une des plus pauvres du Québec.

On ne peut donc pas sabrer indûment dans les habitudes commerciales qui se sont développées depuis un demi-siècle sans amener des conséquences désastreuses, d'abord pour les commerces eux-mêmes, ensuite pour les citoyens qui profitent de leurs services.

Le village de l'Annonciation n'aura plus le même aspect. La municipalité veut rétrécir les artères et ajouter de la verdure, en un mot faire beau, mais les visiteurs passeront à quelques kilomètres plus loin, sans rien apercevoir. Nous aurons bientôt une belle ville-dortoir, d'une tranquillité à faire peur.

Et ce ne sont sûrement pas les affiches « brunes » ou « bleues » impersonnelles du ministère des transport qui, à l'aide de fourchette et de couteau, de pompe d'essence ou de sigles (CLSC-HÔPITAL) qui inciteront les voyageurs à s'arrêter à l'Annonciation. Ils préféreront faire une demi-heure supplémentaire pour donner leur clientèle à Mont-Laurier.

Il y a une consolation toutefois. Le Ministère s'engage à suivre l'évolution du dossier durant deux ou trois ans, puis au bout de 5 ans, puis au bout de 10 ans. Comme s'il devait y avoir évolution durant 10 ans. Quand le propriétaire d'un commerce se verra amputer de 15 ou 30% de ses revenus ordinaires, et que ses obligations seront les mêmes, va-t-il attendre plus de trois mois pour accumuler les déficits et faire faillite, ou prendra-t-il la sage décision de fermer immédiatement.

Cette révision trois ans après le contournement de la route, nous amène à penser à cet exemple pris dans la santé : quand le patient ne donnera plus aucun signe de vie, l'autopsie sera la méthode finale pour juger si la théorie appliquée était bonne et valable.

Le Ministère, ou est-ce bien lui, semble vouloir s'assurer que les entreprises fermeront bien, et qu'ils le feront rapidement, de sorte que les besoins des citoyens seront remplis par d'autres municipalités.

VALEUR DES TERRAINS À EXPROPRIER

Le ministre a-t-il pensé à mettre un moratoire sur la vente des terrains concernés, a-t-il fait, ou fera-t-il une étude exhaustive des achats et des ventes de terrains qui ont eu lieu depuis 1987 ?

Le problème est réel, car dans le cas où les commerçants seront appelés à transférer leur entreprise au bord du nouveau tracé, devront-ils défrayer des sommes considérables pour acquérir un nouveau terrain.

Ne partons pas nécessairement avec la décision de la municipalité qui veut refuser le transfert des commerces. C'est une décision aléatoire qui peut être renversée par un nouveau conseil d'administration, ce qui ne manquera pas d'arriver si les décideurs continuent à ignorer les appels à l'aide des commerçants.

Quoi qu'il en soit, les terrains riverains du nouveau tracé seront un jour ou l'autre vendus à des particuliers pour des maisons résidentielles... et possiblement pour des commerces et des industries.

CONCLUSION

En conclusion, l'étude du Ministère du transport nous apparaît un détournement de la situation, situation qu'on a laissé pourrir pendant quelques années, pour des raisons totalement obscures. On a ignoré délibérément les différents remèdes qu'on aurait dû apporter au fil des années pour éviter d'avoir à agir de façon rapide et inconsidérée.

Le principal écueil d'un contournement, c'est, j'espère que nous avons été assez clairs là-dessus, la fermeture de nombreux commerces et la perte de revenus pour la ville elle-même. Fermeture de commerces, perte d'emplois, diminution de la clientèle, diminution des enfants et fermeture de classes, nouvelle diminution de la population, il est facile de prévoir cette cadence infernale qui risque de se faire très rapidement et de mener à la ville-dortoir.

Il ne faut pas oublier que l'Annonciation a vécu des jours beaucoup plus heureux et des périodes économiques beaucoup plus enrichissantes. Les décisions, toutes administratives, et politiques, parce que venant de l'extérieur, ont drainé vers d'autres territoires les avantages commerciaux et industriels. Qu'on étudie le problème des commerces, des écoles, de l'hôpital lui-même, les disparitions d'emplois ont fait rapidement leur œuvre et la sécurité sociale s'en est trouvée très affectée.

On parle actuellement de contournement sans avoir envisagé toutes les facettes du problème de la circulation et sans pousser l'étude pour trouver d'autres solutions, nous en suggérons quelques-unes à titre d'exemples. Ce qui veut dire que des spécialistes pourraient en inventer d'autres probablement, pour peu qu'on veuille bien envisager d'autres moyens que le contournement.

Les autorités de la ville parlent de revitalisation, mais envisagent seulement un réaménagement, un réaménagement prévu dans le seul cadre du contournement, ce qui laisse place à aucune autre solution.

Le rapport du ministère cherche à minimiser les conséquences de l'opération en employant des termes minoratifs, tel que « une expérience non scientifique » en parlant de la source ; « il n'y aura donc pas ou très peu d'infiltration d'eau salée » ; « risque de contamination atténué » ; « ne concerne que 2 puits ou 4 propriétés » ; « l'Annonciation est un sous-centre ».

A lire ce rapport du ministère, selon une logique méthodique et rationnelle, la conclusion de l'étude devrait amener à éloigner définitivement cette solution ; qu'on se place dans l'aspect touristique, l'aspect scolaire, l'aspect de la faune ou les caractéristiques de la circulation. On a oublié également d'étudier les enjeux du regroupement des municipalités.

quelques

Pour épargner au transit un maximum de _____ minutes en période normale, on serait prêt à sacrifier l'économie d'une région, qu'il faudra compenser ensuite par des subventions directes ou indirectes aux chômeurs et aux travailleurs, aux citoyens et aux commerces.

Indépendamment des forces extérieures, et surtout pour contrer justement ces forces extérieures, l'énergie de la population et de ses décideurs devraient être dirigés vers un rapprochement des sources vives du monde ordinaire, vers une intelligence commune des principaux acteurs du monde commercial et industriel, vers une recherche d'investisseurs, bref, vers une politique de progrès.

Le projet de contournement devrait être mis en veilleuse aussi longtemps que notre économie n'aura pas atteint – de nouveau – sa vitesse de croisière. Et quand le moment viendra, il faudra penser à permettre l'installation de nouveaux commerces sur le nouveau tracé, en permettant un déménagement fortement soutenu par *des* subventions confortables.

RECOMMANDATION

Pour améliorer la fluidité de la circulation à l'intérieur de la ville, nous recommandons de:

1. Permettre la circulation sur des rues secondaires;
2. Attirer des personnes responsables lors des périodes de pointe;
3. Installer des feux de circulation "intelligents" à la montée Marois;
4. Aménager trois voies de circulation, celle du centre étant réversible, comme sur le pont Jacques-Cartier;
5. Défendre le virage à gauche, sauf à un ou deux endroits au centre de la ville.

COMPLÉMENT

6. La rue principale de l'Annonciation devrait être dégagée, de chaque côté de la rue, de toutes ses plates-bandes, de pelouses etc. Ce qui aurait pour avantage, d'élargir dans toute sa longueur, la rue principale, ce qui aurait pour effet d'améliorer la circulation .
7. Dans les deux à trois fins de semaines de pointe, avoir recours à un Brigadier pour activer la circulation à la place du feu de circulation; situé à l'intersection de la rue principale, de la rue Dupont et rue Marois.
8. En plus, s'il y a lieu , pour dégager davantage la circulation, dans les périodes de pointe; sur le côté Nord de la rue principale, aménager une entrée et une sortie donnant accès et utilisation à une ou des rues secondaires permettant de se diriger à la sortie Sud.

Appliquer le même plan de raccordement sur la rue Principale Sud (plus au sud que la Montée Paquette) de manière à donner accès et continuité aux rues secondaires choisies permettant de circuler jusqu'à la sortie Nord.

A chacune de ces deux endroits, sur la rue principale Sud et Nord, un Brigadier devrait être appointé pour diriger et dégager la circulation dans les périodes de pointe.

Le développement économique de L'Annonciation étant négligé depuis de très nombreuses années, va demander et exiger une planification à long terme; que ce soit au niveau Hospitalier, Industriel, Parc Industriel avec services, Commercial, Touristique, Scolaire, Développement domiciliaire, Sociale, Culturel, etc, etc,.....

Par conséquent nos autorités de quelques attributions qu'ils soient, ont le devoir immédiat de procéder à l'embauche de personnes dynamiques, compétentes, bien subventionnées, dont le mandat premier serait d'instaurer en permanence et rapidement une Vitalité, durable à notre économie locale " abandonnons donc le projet du contournement.

ULTIME DEMANDE

En mon nom personnel, au nom des marchands qui m'ont appuyé dans cette démarche,

Nous demandons tous avec instance :

- à toutes les autorités impliquées dans ce dossier ;
- au député du comté ;
- au Ministère du transport ;
- aux dirigeants de la MRC ;
- au maire et aux conseillers ;
- à toutes les personnes responsables

SPECIALEMENT

AUX MEMBRES DE LA COMMISSION

car l'ultime espoir de revitaliser, à sa juste valeur, le climat économique de L'Annonciation se trouve entre vos mains.

De grâce, ayer le coeur sensible à cet appel, car à nos yeux, vous êtes notre seul planche de salut.

Tres sincèrement,

ANNEXES

A 1 JACQUES DENIS

A 2 ORGANISMES OPPOSÉS AU CONTOURNEMENT

addenda des signatures

A 3 RÉPARTITION DES COMMERCES

A 4 PORTRAIT DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ANNONCIATION

population - géographie -

A 5 Tableau 1.4 : CARACTÉRISTIQUES DES SOLUTIONS

A 6 Tableau 2.4 : SENSIBILITÉ DES COMMERCES LOCAUX

A 7 Tableau 1.3 ACCIDENTS DE CIRCULATION

A 8 DOCUMENTS CONSULTÉS

Jacques Denis

Né en 1924

Natif de l'Annonciation, 3^e génération de la famille Denis

Semi-retraité, encore en affaires.

Etudes commerciales

Etudes techniques terminées en 1946

Propriétaire d'un édifice commercial depuis plus de 50 ans

Avec son épouse, a opéré un magasin départemental durant 45 ans

Son épouse, Jeanne-d'Arc, possède propriété.

Leur fils Bernard est la relève du commerce de meubles " Electro Meubles Denis "

Leur fils Michel est la relève à titre d'entrepreneur électricien depuis 20 ans

Nécessairement tous payeurs de taxes

A contribué, avec sa famille, directement et indirectement au développement du milieu ; ex :

Développement social : Trésorier de l'Université de 3^e Age des Hautes-Laurentides

Développement économique : chambre de commerce etc.

A été témoin du développement et de l'évolution de la ville de l'Annonciation et de la Vallée de la Rouge

LES COMMERÇANTS DONT LES NOMS SUIVENT, OPÈRENT UN COMMERCE DANS L'ARRONDISSEMENT DE L'ANNONCIATION – MARCHAND.

Nous, signataires de cet affidavit, constatons la faiblesse réelle de notre économie locale, comme le confirme le Gouvernement en classant notre région : « économiquement faible »

Devant un contexte économique aussi anémique, nous demandons avec insistance que nos autorités, qu'elles soient municipales, provinciales, fédérales, renoncent toutes à ce projet de contournement de la 117 à l'Annonciation.

De par nos signatures, nous appuyons fermement le mémoire de Jacques Denis sur le projet de détournement de la route 117 à l'Annonciation, mémoire qui sera présenté au Bureau d'Audiences publiques sur l'Environnement (BAPE) en octobre 2002.

~~CENTRE DE DISTRIBUTION ROBIDOUX INC.~~
COMMERCE ROBIDOUX INC.

[Signature]

BEHL. BAR

Imm. DIANE Pilon inc.

RESTAURANT

LE SOLEIL DE L'ANNONCIATION

805, RUE PRINCIPALE SUD

VIA ROUTE 117, L'ANNONCIATION, QC

TÉL.: 275-1515

SUPERMARCHÉ J. & C. DUBÉ INC.

PROVIGO

1395, PRINCIPALE SUD

L'ANNONCIATION, QC J0T 1T0

TÉL.: (819) 275-1222

E.D. AUTO

615, PRINCIPALE SUD

L'ANNONCIATION, QC J0T 1T0

(819) 275-7794

E. DAUDELIN ET FILS INC.

PRINCIPALE SUD, C.P. 668

L'ANNONCIATION, QUÉ. J0T 1T0

TÉL.: (819) 275-2694

STATION DE SERVICE

JEAN ROBITAILLE & FILS ENR.

1030, Principale Nord, C.P. 1059

L'Annonciation, Qc J0T 1T0

Tél.: (819) 275-1321

CENTRE DE DISTRIBUTION ROBIDOUX INC.

SIGNATURES

[Signature]

[Signature]
Nicolas Pilon

[Signature]
Maurice

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]
Jean Robitaille

[Signature]

LES COMMERÇANTS DONT LES NOMS SUIVENT, OPÈRENT UN COMMERCE DANS L'ARRONDISSEMENT DE L'ANNONCIATION - MARCHAND.

Nous, signataires de cet affidavit, constatons la faiblesse réelle de notre économie locale, comme le confirme le Gouvernement en classant notre région : « économiquement faible »

Devant un contexte économique aussi anémique, nous demandons avec insistance que nos autorités, qu'elles soient municipales, provinciales, fédérales, renoncent toutes à ce projet de contournement de la 117 à l'Annonciation.

De par nos signatures, nous appuyons fermement le mémoire de Jacques Denis sur le projet de détournement de la route 117 à l'Annonciation, mémoire qui sera présenté au Bureau d'Audiences publiques sur l'Environnement (BAPE) en octobre 2002.

COMMERCES

DEPANNEUR SUPPER ENRQ
64 A, PRINCIPALE NORD
L'ANNONCIATION, QC. J0T 1T0
275-2211

ÇA SPNEU-TU ? INC.

183, Principale Nord
L'Annonciation, Québec
275-1283 J0T 1T0 275-2140

Les Entreprises F. Sarrazin Inc.
RTE 117, L'ANNONCIATION
275-2140

Le Bastion Du Nord
L'Annonciation

RÉPARATION V.R.+
741, PRINCIPALE SUD
L'ANNONCIATION, QC. J0T 1T0
TÉL.: (819) 275-5832 FAX: (819) 275-7204

Nochen Alternatives
DEMARCHE

Boutique Marianno Inc.
RUE PRINCIPALE
L'ANNONCIATION, QUÉBEC
RESTAURANT LEGACY BURGERS
1676, PRINCIPALE NORD
L'ANNONCIATION, QC. J0T 1T0

SIGNATURES

Jean Claude Leduc

Maëlla Leduc

Fernand Sarrazin

F. Sarrazin

Fernand Sarrazin

Benoit Leduc

Benoit Leduc

Jean Claude Leduc
Serge Leduc
Maëlla Leduc

LES COMMERÇANTS DONT LES NOMS SUIVENT, OPÈRENT UN COMMERCE DANS L'ARRONDISSEMENT DE L'ANNONCIATION - MARCHAND.

Nous, signataires de cet affidavit, constatons la faiblesse réelle de notre économie locale, comme le confirme le Gouvernement en classant notre région : « économiquement faible »

Devant un contexte économique aussi anémique, nous demandons avec insistance que nos autorités, qu'elles soient municipales, provinciales, fédérales, renoncent toutes à ce projet de contournement de la 117 à l'Annonciation.

De par nos signatures, nous appuyons fermement le mémoire de Jacques Denis sur le projet de détournement de la route 117 à l'Annonciation, mémoire qui sera présenté au Bureau d'Audiences publiques sur l'Environnement (BAPE) en octobre 2002.

COMMERCES

PHARMACIE MESSIER
722 PRINCIPALE NORD
L'ANNONCIATION QC

LE MARCHÉ RAYMOND INC.
L'ANNONCIATION QUÉ. J0T 1T0
TEL: (819) 275-3521

SA BON POUA 401
501 RUE PRINCIPALE N
L'ANNONCIATION
MARCHÉ GAGANTIGNI
EXCAVATION

24 RUE 117 SUD.

ÉLECTRICIEN MICHEL DENIS INC.
1771, PRINCIPALE SUD
L'ANNONCIATION, QC. J0T 1T0
TEL: (819) 275-2465

Propriétaire

SIGNATURES

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

COMMERCES

On dénombre 109 commerces à l'Annonciation-Marchand, répartis comme suit :

Firmes de professionnels et de services spécialisés :	environ	33%
Restaurants, motels :		17 %
Soins personnels :		15%
Automobile :		10%
Alimentation :		9%
Véhicules récréatifs – sport :		4%
Autres commerces non-catégorisés :		12%

« Exception faite des propriétaires de casse-croûte, de stations-service et autres services qui profitent directement de la circulation de transit... » (sic)

C'est faire injure aux restaurants, motels, magasins d'alimentation que de réduire le nombre de commerces à cette définition. Si on consulte le tableau précédent, alimentation (9%), sport (4%), restaurants (17%), autres (?%), automobile, constituent sûrement un potentiel de 35%, c'est-à-dire un tiers des commerces.

Le tableau 2.4 indique la degré de sensibilité des commerces locaux aux groupes de clientèle. Stations-service : significative ; restauration et hôtellerie : significative ; épicerie : négligeable – c'est oublier que les visiteurs ne fréquentent pas seulement des dépanneurs et qu'ils préfèrent bien souvent s'arrêter aux magasins de grande surface, nous dirions plutôt significative ; sport : significative ; commerces à vocation touristique : significative.

Il y a donc contradiction entre les exceptions mentionnées et la réalité, elle-même déterminée par le même rapport.

L'Annonciation est une porte d'entrée pour deux réserves fauniques, en plus d'être située à proximité de nombreux lacs intéressants pour la villégiature. Pour ces clientèles, l'Annonciation apparaît comme un point de service

Les casse-croûte, les magasins d'alimentation, la source elle-même, attirent les touristes.

PORTRAIT DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ANNONCIATION

POPULATION

En 1951, la population du village de l'Annonciation était de 660 personnes ; en 1966, 2040 personnes ; en 1986, 2318 personnes ; puis en 1996, les effets de la désinstitutionnalisation a fait régresser la population à 2085 âmes. En 2001, on avance le chiffre de 1984.

L'ANNONCIATION

1976 : 2186	1981 : 2384	1986 : 2318	1991 : 2163
1996 : 2085	2000 : 2209		
Variation de 1976 à 2000 : (+1%)			

MRC D'ANTOINE LABELLE

1976 : 6660	1981 : 7650	1986 : 7913	1991 : 8056
1996 : 8626	2000 : 9128		
Variation de 1976 à 2000 : (+37%)			

Comparée aux autres municipalités, la population de l'Annonciation de 2209, alors que les autres municipalités ont : Marchand (1512), Ste-Véronique (1073), La Macaza (1021), L'Ascension (826) et Lac Saguy (368).

GÉOGRAPHIE

Superficie de l'Annonciation: 10,48 km²
 Superficie Vallée de la Rouge : 1450 km²
 Proportion : 0,72% (même pas 1%)
 La propriété privée représente 88% de son territoire.

La décroissance de la population est attribuable en grande partie à l'étalement résidentiel vers les municipalités limitrophes,

Il est donc fortement possible qu'une déviation de la route 117 amène des fermetures de commerces et la disparition de services indispensables à la survie de la municipalité. Ce qui voudrait dire que l'endettement serait réparti sur un nombre encore plus minime de commerces et de citoyens, ceux-ci récoltant la plus grande part de la dette.

Un locataire peut toujours se trouver une planque dans un environnement relativement proche, mais les propriétaires n'auront d'autre choix, à défaut de louer leurs locaux, que d'avantager (?) la ville par une cession.

ANNEXE 5

Tableau 1.4 Caractéristiques des solutions

Élément critique	Capacité (véh./h)	Réserve à la 30e heure (véh./h)	Nombre d'heures au niveau de service E	Opportunité de dépassement		Temps de parcours selon limites de vitesse (min)	Retard moyen au carrefour à la 30e heure (min/véh.)	
				Dir. nord	Dir. sud		en file d'attente sur la 117	moyenne pour le carrefour
Situation 1995								
Caractéristiques actuelles	1242 carrefour	22	304	12%	13%	6,74	0,71	0,48
Solution 1								
Feux de circulation optimisés	1500 carrefour	280	146	12%	13%	6,66	0,45	0,42
Carrefour amélioré	1627 carrefour	407	88	12%	13%	6,59	0,32	0,27
Horizon 20 ans Statu quo	1242 carrefour	-578	1875	12%	13%	6,74	7,9	4,95
Solution 1								
Feux de circulation optimisés	1500 carrefour	-320	1258	12%	13%	6,66	2,98	2,57
Carrefour amélioré	1627 tronçon 1 + 500 à 2 + 500	-193	1038	12%	13%	6,59	0,36	0,26
Solution 2								
Route 117 à 4 voies	2800 carrefour	980	287	100%	100%	6,59	0,36	0,26
Solution 3								
Contournement à 2 voies								
- contournement	2263	807	559	60%	60%	5,27		
- route 117	1242	878		12%	13%	6,74	0,08	0,16
Solution 4								
Contournement à 4 voies								
- contournement	7700	6244	0	100%	100%	5,20		
- route 117	1242	878		12%	13%	6,74	0,08	0,16

Source : Groupe Cartier. 1996. Étude de justification du contournement pour la municipalité de L'Annonciation. Rapport soumis au ministère des Transports.

ANNEXE 6.

l'importance¹⁶ - significative ou négligeable - de la clientèle de ces commerces (tableau 2.4). Une clientèle est qualifiée de significative lorsque les variations de celle-ci peuvent affecter de manière notable le niveau d'activité et/ou de rentabilité des entreprises.

Tableau 2.4 Sensibilité des commerces locaux aux groupes de clientèle

Catégorie et sous-catégorie de commerce	Importance relative de la clientèle régionale	Importance relative de la clientèle externe
Automobile		
Vente de véhicules	significative	négligeable
Services reliés à l'automobile	significative	négligeable
Stations-service	significative	significative
Restauration et hôtellerie	significative	significative
Alimentation		
Épiceries	significative	négligeable
Dépanneurs	significative	significative
Boutiques spécialisées	significative	négligeable
Location-vente de véhicules récréatifs et articles de sport	significative	significative
Services professionnels et spécialisés	significative	négligeable
Soins personnels et vêtements		
Soins personnels	significative	négligeable
Vêtements	significative	négligeable
Autres		
Commerces à vocation locale	significative	négligeable
Commerces à vocation régionale	significative	négligeable
Commerces à vocation touristique	négligeable	significative

Source: Roche ltée, 1997

Comme le montre le tableau précédent, les différentes catégories de commerce recensées ne visent pas toutes la même clientèle; de ce fait; il est juste de prétendre qu'elles ne tirent pas toutes le même avantage de leur localisation le long de la route 117.

Si la clientèle dite régionale peut être considérée comme significative pour l'ensemble des commerces des deux municipalités concernées, la clientèle externe semble, quant à elle, compter beaucoup moins pour plusieurs de ceux-ci.

En effet, on constate que ce type de clientèle peut être qualifié de significatif pour seulement 30% de ceux-ci (tableau 2.5). La forte présence de bureaux de professionnels

¹⁶ Cette évaluation repose sur l'expérience acquise dans le cadre de mandats similaires et sur notre compréhension générale de la dynamique commerciale locale.

Tableau 1.3 Accidents survenus sur la route 117 à L'Annonciation, 1992-94

Année	Mveh-km	Accidents							
		Mortel		Blessé		Matériel		Total	
		Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
1992	19,23	1	0,05	6	0,31	49	2,55	56	2,91
1993	19,91	0	0,00	5	0,25	59	2,96	64	3,21
1994	20,62	2	0,00	6	0,29	63	3,06	69	3,35

1.4 PRÉVISION DE LA CIRCULATION

1.4.1 Analyses préalables

La prévision des déplacements a été effectuée en tenant compte des facteurs suivants :

- l'évolution historique des débits;
- l'évolution démographique de la région à l'étude;
- les projets de développement de la région susceptibles de contribuer à une augmentation sensible des débits sur la route 117.

Étant donné l'absence de poste de comptage permanent à L'Annonciation, l'évolution des débits à Sainte-Agathe (où il y a un poste permanent) a été retenue pour caractériser l'évolution historique des débits sur la route 117 à L'Annonciation. Selon l'analyse des débits journaliers de 1975 à 1993 à Sainte-Agathe, on constate :

- un accroissement du DJMA de 7 300 à 12 800 véh./jour représentant une augmentation moyenne annuelle de 3,2 % de 1975 à 1993;
- un taux de croissance annuel différent selon la période considérée, c.-à.-d. 3,1 % de 1975 à 1980 (8 522 véh./jour) suivi d'un ralentissement jusqu'en 1984 (baisse des débits à 8 040 véh./jour) puis d'une augmentation annuelle moyenne de 5,0 % de 1984 à 1991;
- malgré une période de croissance plus lente de 1987 à 1993, qui comprend des années de ralentissement économique, le taux de croissance annuel était de 3,7 %.

L'analyse de l'évolution du débit du jour moyen annuel fait ressortir les tendances générales de la demande. Toutefois, il faut aussi considérer ce qui se produit en période de pointe. L'évolution du débit de la 30^e heure, représentatif des conditions qui prévalent en pointe, a été analysée. De cette analyse, on constate que :

- la croissance du débit de la 30^e heure de 1975 à 1993 (2,1 % par année) est inférieure à celle du DJMA (3,2 %);
- la croissance en période de pointe ralentit ce qui peut être explicable par les contraintes de capacité à la source, c.-à.-d. dans la région de Montréal d'où provient une large part du trafic qui se destine à la région de L'Annonciation ou plus au nord.

DOCUMENTS CONSULTÉS

**1. L'ÉTUDE D'IMPACT DU DÉTOURNEMENT DE LA 117
MINISTÈRE DU TRANSPORT**

Mémoire de Jacques Denis
sur le projet de détournement
de la route 117 à l'Annonciation,
présenté au BAPE
en octobre 2002

Rédacteur : Roland Pepin